



## Poteau edf domaine privé

Par **Bebe20**, le **16/02/2016** à **17:30**

Bonjour,

Nous avons un terrain privé sur lequel est construit deux maisons, sur une propriété familiale. Sur cette propriété familiale, une vingtaine de maisons.

Il y a 40 ans l'edf a implanté des poteaux pour fournir l'électricité à toute la propriété.

Donc depuis 40 ans un des poteaux est sur ma parcelle.

Sur ce poteau je bénéficie depuis 40 ans d'un éclairage public.

Il y a deux mois j'ai constaté que le poteau penchait dangereusement.

Je l'ai signalé à edf, edf en a informé l'entreprise en partenariat avec eux.

L'edf a-t-il le droit de déplacer le poteau et de me supprimer l'éclairage public sans m'en avertir.

Merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **16/02/2016** à **20:56**

bonjour,

l'éclairage public est, en principe, du ressort de la commune et non d'EDF.

Le réseau électrique appartient à la commune, EDF est seulement concessionnaire.

salutations